



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-383

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

75-2024-06-28-00013 - Arrêté préfectoral instituant et fixant la composition, le siège ainsi que la compétence territoriale des commissions de contrôle des opérations de vote compétentes pour Paris en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 30 juin 2024 et du 7 juillet 2024 (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-06-28-00013

Arrêté préfectoral instituant et fixant la
composition, le siège ainsi que la compétence
territoriale des commissions de contrôle des
opérations de vote compétentes pour Paris en
vue de l'élection des députés à
l'Assemblée Nationale du 30 juin 2024 et du 7
juillet 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
instituant et fixant la composition, le siège ainsi que la compétence territoriale des commissions de
contrôle des opérations de vote compétentes pour Paris en vue de l'élection des députés à
l'Assemblée Nationale du 30 juin 2024 et du 7 juillet 2024

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 85-1 et R. 93-1 à R. 93-3 ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu l'Ordonnance n°265/2024 du 27 juin 2024 du Premier président de la Cour d'appel de Paris, désignant les membres de la commission de contrôle des opérations de vote pour Paris

ARRÊTE :

Article 1 : Il est institué cinq commissions chargées d'assurer le contrôle des opérations électorales à Paris le 30 juin 2024 et le 7 juillet 2024, en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

Article 2 : La compétence territoriale et le siège de chacune de ces commissions sont ainsi fixés :

- 1^{ère} commission : 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Paris ;
Siège : Mairie de Paris Centre.
- 2^{ème} commission : 6^{ème}, 7^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Paris ;
Siège : Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris.
- 3^{ème} commission : 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Paris ;
Siège : Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris.
- 4^{ème} commission : 1^{er}, 2^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris ;
Siège : Mairie du 9^{ème} arrondissement de Paris.
- 5^{ème} commission : 10^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris ;
Siège : Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris.

Article 3 : Les commissions mentionnées à l'article 1er du présent arrêté sont composées comme suit pour le 1^{er} tour :

- 1^{ère} commission :

Président :

- Mme Valentine RANDOULET, juge au tribunal judiciaire, titulaire ;
- M. Mathieu BOLLON, vice-président chargé de l'instruction au tribunal judiciaire, suppléant.

Membres :

- M. Gabriel DI CHIARA, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Clotilde LEPETIT, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Jacques HUILIER, auxiliaire de justice, suppléant ;
- Mme Alexandra PERQUIN, auxiliaire de justice, suppléante ;
- M. Hugo MARIN, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 2^{ème} commission :

Président :

- Mme Christine RIMBAULT, juge au tribunal judiciaire, titulaire ;
- Mme Olivia DAS, juge au tribunal judiciaire, suppléante.

Membres :

- Mme Valérie ROSANO, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Renaud SEMERDJIAN, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Serge BAKOA, auxiliaire de justice, suppléant ;
- Mme Karine FRANÇOIS, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 3^{ème} commission :

Président :

- Mme Margaux LEGOFF, juge d'instruction au tribunal judiciaire, titulaire ;
- M. Sacha STRAUB-KAHN, juge au tribunal judiciaire, suppléant.

Membres :

- M. Vincent CANU, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Fabien NDOUMOU, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Solenne BRUGERE, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Karima BELLAHCENE, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 4^{ème} commission :

Président :

- Mme Béatrice CHARLIER-BONATTI, vice-présidente au tribunal judiciaire, titulaire ;
- Mme Delphine CHAUCHIS, première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire, suppléante.

Membres :

- Mme Mary-Daphné FISHIELSON, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme CAROLE PAINBLANC, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Frédéric CHHUM, auxiliaire de justice, suppléant ;
- Mme Laure COTTINET, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Carine LEBON, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 5ème commission :

Président :

- Mme Aude BURESI, vice-présidente au tribunal judiciaire, titulaire ;
- M. Fabrice VERT, premier vice-président au tribunal judiciaire, suppléant.

Membres :

- M. Avi Bitton, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Michel PITRON, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Caroline MECARY, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Cécile KOWALSKA, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

Article 4 : Les commissions mentionnées à l'article 1er du présent arrêté sont composées comme suit pour le 2^{ème} tour :

- 1ère commission :

Président :

- Mme Fabienne ALLIO, juge au tribunal judiciaire, titulaire ;
- Mme Elsa JOHNSTONE, vice-présidente chargé de l'instruction au tribunal judiciaire, suppléante.

Membres :

- Mme Gépy KOUDADJE, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Jean Didier BELOT, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Michelle DAYAN, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Laurence GALMICHE, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 2ème commission :

Président :

- Mme Catherine DESCAMPS, première vice-présidente au tribunal judiciaire, titulaire ;
- M. Antoine De MAUPÉOU, premier vice-président adjoint au tribunal judiciaire, suppléant.

Membres :

- Mme Valérie ROSANO, auxiliaire de justice, titulaire ;
- M. Olivier LAUDE, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Laurence KIFFER, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Carine LEBON, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 3ème commission :

Président :

- Mme Delphine CHAUFFAUT, juge au tribunal judiciaire, titulaire ;
- M. Julien PORTIER, juge au tribunal judiciaire, suppléant.

Membres :

- M. Fabien NDOUMOU, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Solenne BRUGERE, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Karima BELLAHCENE, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 4^{ème} commission :

Président :

- Mme Diana SANTOS-CHAVES, juge au tribunal judiciaire, titulaire ;
- M. Christophe VALENTE, premier vice-président adjoint au tribunal judiciaire, suppléant.

Membres :

- Mme Mary-Daphné FISHELSON, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme CAROLE PAINBLANC, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Laurence BOYER, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Laura GESLIN, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

- 5^{ème} commission :

Président :

- Mme Béatrice FOUCHARD TESSIER, première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire, titulaire ;
- Mme Stéphanie VIAUD, juge au tribunal judiciaire, suppléante.

Membres :

- Mme Michelle Dayan, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Marianne LAGRUE, auxiliaire de justice, titulaire ;
- Mme Delphine BOESEL, auxiliaire de justice, suppléante ;
- Mme Cécile KOWALSKA, agent de préfecture, secrétaire de la commission.

Article 5 : Chaque commission pourra s'adjoindre des délégués chargés de la représenter dans les différents bureaux de vote relevant de sa compétence.

Article 6 : Les commissions susmentionnées se tiendront le 30 juin 2024 pour le 1^{er} tour et le 7 juillet 2024 pour le 2nd tour.

Article 7 : Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr). Il sera, en outre, notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2024

Le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME